

Fisheries and Oceans Canada / Pêches et Océans Canada
ADDENDUM ONE / ADDENDUM UN
November 19, 2018 / 19 November 2018

F5211-180339
Janitorial Services – Canadian Coast Guard Southside Base Facility / Services de nettoyage et d'entretien – Installation de la base Southside de la Garde côtière canadienne

Question #1

Will the facility have interior plants anywhere in the building?

No

Question #2

If so, will the maintenance of these plants be included in the janitorial services RFP?

N/A

Question #3

If interior plants have not been included will they be included in the future? if so, are you able to provide a contact that we could discuss supply and install of interior plants in this building?

N/A

Question #4

Can you tell us how many people work at the site

200

Question #5

You are asking for the bidder to provide the names and security clearances of proposed staff. This requirement is difficult to provide prior to the bid and it would not provide the opportunity of bidding companies to allow us to entertain the hiring of the present staff who are employed by the present contractor. Can this be delayed until a reasonable period after the award of the contract.

No

Question #1

Des plantes sont-elles prévues dans les locaux de l'édifice?

Non

Question #2

Si oui, leur entretien sera-t-il compris dans les services de nettoyage et d'entretien visés par la demande de proposition?

S. O.

Question #3

Si aucune plante n'est prévue dans l'édifice, y en aura-t-il plus tard? Si oui, pouvez-vous fournir le nom d'une personne-ressource avec qui nous pourrions communiquer au sujet de la fourniture et de l'installation des plantes à l'intérieur de l'édifice?

S. O.

Question #4

Pouvez-vous nous indiquer combien de personnes travailleront dans l'édifice?

200

Question #5

Vous demandez au soumissionnaire de fournir le nom et l'habilitation de sécurité du personnel proposé. Or, les entreprises soumissionnaires peuvent difficilement répondre à cette exigence avant de présenter l'appel d'offres, sans compter que cette exigence ne leur permet pas d'envisager la possibilité d'embaucher le personnel qui travaille actuellement pour l'entrepreneur actuel. Serait-il possible de répondre à cette exigence à un moment raisonnable après l'attribution du contrat?

Non.